Image not found or type unknown

Licenciement économique après liquidation judiciaire

Par **de carvalho**, le **07/06/2009** à **16:19**

Bonjour,

Suite à une liquidation judiciaire, j'ai été licencié, hors j'ai un doute sur les indemnités que l'on doit me verser. Je pense que le liquidateur a tenu compte du droit du travail, hors je sais que nous disposions d'une convention collective qui peut-être me serait plus favorable.
Je travaillais pour une association (régie des quartiers) dont je vous donne le code xxxxxxxx.
J'ai aussi le statut juridique qui vous sera peut-être utile.

Pourriez-vous, je vous prie me dire, ayant une ancienneté de trois ans, quelles indemnités je dois percevoir (indemnités, préavis,congés, etc...) en vous remerçiant d'avance.
Salutations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés